

COMMUNE DE MONTONVILLERS – 80260

Région de Picardie – Département de la Somme – Arrondissement d'Amiens – Canton de AMIENS 2

Conseil Municipal du 10 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix juillet à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent CRAMPON, Maire, en suite de **convocation en date du 05 juillet 2019**, un exemplaire a été porté au tableau d'affichage le jour même.

Etaient présents, 5 conseillers sur 7

**Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART,
Mesdames Jacqueline PURSON, Cécile CHOQUET, Mme Florence DE VAINS**
Formant la majorité des membres en exercice

Etait absent : Jean-Christophe PROVANG – Mikaël POULAIN

A été élu secrétaire de séance : Dominique ROHART.

La séance est ouverte, Monsieur le Président expose les problèmes suivants :

1 – Permis d'aménager – Pétitionnaire Mme DEGEZELLE

Monsieur le Maire présente les différentes étapes du permis d'aménager et les plans correspondants (annexés à cette délibération) et informe le conseil qu'il a reçu le projet de convention modifié en fonction des directives du conseil, en accord avec les pétitionnaires.

Après avoir pris connaissance du document, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à Mr la Maire pour signer au nom de la commune ladite convention qui sera annexée à la délibération

2 – Révision de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire du Territoire Nord Picardie

Le Conseil Communautaire du Territoire Nord Picardie du jeudi 04 juillet 2019 a adopté la proposition ci-après pour la prochaine répartition des sièges, à l'issue des élections de mars 2020 :

	CCTNP		Nb siège(s) EPCI 2017-2020	Population simulateur AMF	Droit commun	Proposition
	Commune	Population*				
1	DOULLENS	6641	14	6279	14	14
2	BEAUVAIL	2126	4	2096	4	5
3	FLESSELLES	2109	4	2083	4	5
4	VILLERS-BOCAGE	1482	3	1408	3	4
5	BEAUQUESNE	1416	2	1360	3	4
6	CANDAS	1103	2	1094	2	3
7	BERNAVILLE	1101	2	1083	2	3
8	NAOURS	1090	2	1079	2	3
9	TALMAS	1079	2	1067	2	3
10	RAINNEVILLE	982	1	974	1	2
11	RUBEMPRE	733	1	723	1	2
12	FIENVILLERS	692	1	679	1	2
13	GROUCHES-LUCHUEL	609	1	595	1	2
14	LUCHEUX	548	1	538	1	2
15	BOUQUEMAISON	521	1	506	1	2
16	AUTHIEULE	426	1	410	1	1
17	GEZAINCOURT	425	1	419	1	1
18	SAINT GRATIEN	383	1	375	1	1
19	CONTAY	367	1	366	1	1
20	HEM-HARDINVAL	361	1	357	1	1
21	BONNEVILLE	338	1	330	1	1
22	BEHENCOURT	338	1	335	1	1
23	COISY	334	1	331	1	1
24	MOLLIENS AU BOIS	331	1	321	1	1
25	FIEFFES-MONTRELET	325	1	320	1	1
26	OUTREBOIS	315	1	309	1	1
27	PROUVILLE	309	1	305	1	1
28	TERRAMESNIL	307	1	304	1	1
29	DOMLEGER-LONGVILLERS	297	1	294	1	1
30	BEAUCOURT SUR L'HALLUE	293	1	287	1	1
31	PIERREGOT	283	1	278	1	1
32	HUMBERCOURT	270	1	269	1	1
33	FRECHENCOURT	268	1	267	1	1

Il revient au Conseil Municipal d'approuver ou non cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considère qu'il est judicieux de suivre le droit commun et que l'augmentation du nombre de délégués ne peut pas favoriser le dialogue entre ces derniers.

Le Conseil Municipal, avec 4 voix contre et une abstention, rejette la proposition et demande l'application du droit commun.

Suite aux travaux de sécurisation de la mare, le devis des Ets HUBLARD doit être modifié pour prendre en charge les différents travaux supplémentaires demandés par la commune.

Le nouveau devis s'élève à : 3820 € HT

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité sur ce nouveau montant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30